

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 03313
Numéro SIREN : 479 906 596
Nom ou dénomination : 3C FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 07/02/2019 sous le numéro de dépôt 14829

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 07-02-2019

N° DE DEPOT : 2019R014829

N° GESTION : 2015B03313

N° SIREN : 479906596

DENOMINATION : 3C FINANCE

ADRESSE : 11 Boulevard de Sébastopol 75001 Paris

DATE D'ACTE : 13-12-2018

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

NATURE D'ACTE : Changement de président

Société SAS 3C FINANCE

Au capital de 100 000 Euros

Ayant son siège social 11 Boulevard de Sébastopol 75001 PARIS

Immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 479 906 596

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 DECEMBRE 2018 REUNIE A 9 H

Au siège de la SAS 3C FINANCE – 11 Boulevard de Sébastopol 75001 PARIS

L'an deux mille dix-huit et le jeudi treize décembre, à 9 heures, se sont réunis en assemblée générale des actionnaires, au siège de la SAS 3C FINANCE, 11 Boulevard de Sébastopol 75001 PARIS, sur convocation de la SCP d'Administrateurs Judiciaires Patrice BRIGNIER, demeurant 18 rue de Lorraine à Bobigny (93), en sa qualité de Mandataire ad hoc de la SAS 3C FINANCE, désigné à cette fonction selon Ordonnance sur requête en date du 15 octobre 2018 rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris.

Sont présents :

- Les actionnaires :

Soit 1 actionnaire sur les 10 que compte la société représentant 99383 actions sur les 100.000 actions composant le capital social.

Sont absents :

Soit 9 actionnaires sur les 10 que compte la société représentant 617 actions sur les 100.000 actions composant le capital social.

- Maître Patrice Brignier, Administrateur Judiciaire, en sa qualité de Mandataire ad hoc de la SAS 3C FINANCE

Maître BRIGNIER interroge les associés afin de savoir s'ils acceptent la présence à l'assemblée générale de Monsieur Adrien Jean-Charles Fayard

Aucun des associés ne s'y opposant, les personnes ci-dessus nommées sont autorisées à assister à l'assemblée générale.

Il est constaté que l'assemblée générale est régulièrement réunie et peut valablement délibérer.

B



Maître Patrice BRIGNIER dépose alors sur le bureau, pour être mis à la disposition des associés :

- La copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé et de ses annexes,
- Texte des résolutions proposées.
- Pouvoirs

Maître BRIGNIER rappelle qu'il a été désigné par Ordonnance en date du 15 octobre 2018 rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de PARIS, en qualité de

« Mandataire ad hoc chargé de convoquer l'assemblée des actionnaires de la société 3C FINANCE SES, RCS PARIS N° 479 906 596 dont le siège social est situé 11 boulevard de Sébastopol 75001 PARIS ;

De fixer son ordre du jour, principalement l'approbation des comptes de l'exercice 2017 et également désigner le nouveau président de la SAS »

Sa désignation est intervenue à la requête de la société JOUVE, actionnaire majoritaire, représentée par son P.D.G., Monsieur Thibault LANXADE.

Maître BRIGNIER donne lecture de son rapport à l'assemblée générale, qui en prend acte.

Il rappelle l'ordre du jour de l'assemblée figurant dans les convocations :

- 1) Constitution du Bureau de l'assemblée
- 2) Constatation de la démission de Monsieur Jean-Eric PARENT de ses fonctions de Président à effet du 21 mars 2018
- 3) Nomination d'un nouveau Président, durée de ses fonctions et fixation de sa rémunération
- 4) Pouvoirs

Le Mandataire ad hoc a convoqué l'assemblée générale des actionnaires par lettre recommandée avec AR en date du 19 novembre 2018.

Etaient joints aux convocations :

- Requête et ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de PARIS du 15 octobre 2018
- Texte des résolutions proposées
- Rapport du Mandataire ad hoc

L'assemblée générale des associés lui en donne acte.

Il est ensuite passé au vote des résolutions figurant à l'ordre du jour.

B



1ère résolution :

Le bureau de l'assemblée est constitué comme suit :

Président : *Maître Patrice Brignier*
Scrutateur : *Monsieur Adrien de Lestapis*
Secrétaire : *Monsieur Jean-Charles Fayauel*

Vote pour : *Société Jouve*

Vote contre : *néant*

Abstention : *néant*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2ème résolution :

L'Assemblée générale constate que Monsieur Jean-Eric PARENT a démissionné de ses fonctions de Président de la SAS 3C FINANCE à effet au 21 mars 2018 et qu'il convient de pourvoir à son remplacement.

Vote pour : *Société Jouve*

Vote contre : *néant*

Abstention : *néant*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

3ème Résolution :

L'assemblée générale des actionnaires de la SAS 3C FINANCE désigne *la société Jouve SAS* en qualité de nouveau Président de la SAS 3C FINANCE, à compter de ce jour pour une durée *illimitée* moyennant une rémunération de *néant*, en remplacement de Monsieur Jean-Eric PARENT.

Vote pour : *Société Jouve*

Vote contre : *néant*

Abstention : *néant*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

4^{ème} résolution :

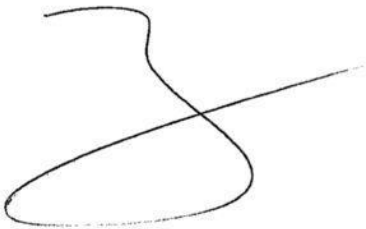
L'assemblée générale des actionnaires de la SAS 3C FINANCE décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme à l'original du procès-verbal d'assemblée générale afin d'accomplir toute publicité et formalité légales requises et consécutives à la présente assemblée générale.

Vote pour : Société Jouve
Vote contre : néant
Abstention : néant
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

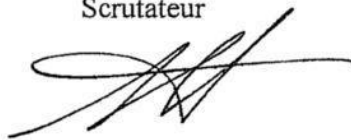
L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 10 heures

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Bureau de l'assemblée générale.

Président



Scrutateur



Secrétaire

